

CONCOURS D'ARCHITECTURE

LES GARES DU CHABLE - VERBIER - BRUSON

RAPPORT DU JURY

Le Chable, le 1er juillet 1988

SOMMAIRE

1. Organisation et buts du concours
2. Jury
3. Projets soumis
4. Examen préalable
5. Jugement
6. Palmarès
7. Proposition du jury à l'organisateur
8. Conclusions et remarques générales
9. Approbation du rapport
10. Auteurs des projets primés
11. Auteurs des projets
12. Exposition

1. Organisation et buts du concours

1.1 Organisation du concours

Le présent concours a été organisé conjointement par la Commune de Bagnes, l'Etat du Valais, le chemin de fer Martigny-Orsières et Téléverbier S.A. Il était ouvert aux architectes, urbanistes et ingénieurs établis en Suisse ou d'origine suisse.

Les inscriptions ont été prises en considération jusqu'au 31 janvier 1988. Dans ce délai les organisateurs ont reçu 72 inscriptions. Les documents prévus par le règlement ont été envoyés aux personnes inscrites durant le mois de février. Les concurrents avaient la possibilité d'adresser des questions écrites au jury jusqu'au 1er mars 1988. Les réponses à toutes les questions et quelques informations complémentaires ont été envoyés à tous les concurrents inscrits le 13 mars 1988. Les projets devaient être rendus pour le 11 juin et la maquette pour le 17 juin 88. Dans ces délais 34 projets sont parvenus aux organisateurs.

1.2. Buts du concours

La plateforme des gares du Châble occupe une position privilégiée au centre de la Vallée, à proximité de l'agglomération Châble-Villette. Point de passage obligé de tous les moyens de transport publics et privés, celle-ci devra être conçue comme la plaque tournante assurant les interconnexions entre les divers modes de transports et tendra à valoriser l'attractivité des transports publics (la liaison directe entre le réseau CFF et les transports par câbles est unique en Suisse).

Point de convergence de tous les villages de la Commune de Bagnes, elle offre un emplacement idéal pour organiser les fêtes, manifestations et autres grandes réunions populaires, destinées à la population résidente et touristique, piétonne ou motorisée.

Sa position centrale lui confère enfin un rôle de liaison entre les deux rives et son aménagement doit constituer un trait d'union entre les villages de Châble et Villette.

Vue la complexité des problèmes posés, le jury attendait des concurrents un concept général clair permettant l'organisation des différents éléments du programme sans aller jusqu'au bout d'une étude de détail de l'organisation, selon la conception et la finalité d'un concours d'idées. Un soin particulier devait être apporté à :